



Liberté . Égalité . Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA PROSPECTIVE,
DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

Présentation du programme « Ordi 2.0 » 24 juin 2008

Synthèse

Le programme « Ordi 2.0 » vise à répondre à un enjeu essentiel :

- Le taux d'équipement des ménages en ordinateurs en France (55%) est nettement inférieur à la moyenne européenne (70%).
- Dans certaines catégories d'âge ou de revenus (personnes âgées, petits budgets, publics défavorisés), le taux d'équipement est encore plus faible.
- **Cette fracture numérique constitue un facteur supplémentaire d'exclusion.** Elle prive des publics déjà fragiles d'un accès, désormais essentiel, à la société de l'information.

Le programme Ordi 2.0 comporte trois volets :

- **L'exonération de charges sociales et fiscales pour les dons d'ordinateurs par les entreprises à leurs salariés.** Cette mesure était inscrite en LF2008. Mardi 24 juin 2008 sera conclue une charte par laquelle un premier groupe de grandes entreprises s'engageant dans la mise en place de ce dispositif.
- **La labellisation « ordi 2.0 » d'une filière de reconditionnement des ordinateurs usagés, avec des partenaires associatifs, notamment dans le secteur de l'insertion,** qui permettra aux personnes les plus modestes de s'équiper en matériel informatique à très bas prix et en toute confiance.
- **La mise en place, sous présidence française, d'une initiative européenne en faveur de l'« e-inclusion ».** Une conférence ministérielle sera organisée le 30 novembre 2008, sous présidence française, à Vienne, pour proposer des initiatives européennes permettant de réduire la fracture numérique : mesures européennes en faveur du don d'ordinateurs, labellisation d'une filière européenne de reconditionnement des ordinateurs usagés.